

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
9e séance
tenue le
jeudi 18 octobre 1990
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 9e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/45/PV.9
1er novembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h .

POINTS 45 à 66 ET 155 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Mme MASON (Canada) (interprétation de l'anglais) : C'est avec un vif plaisir que je suis venue ici aujourd'hui faire une déclaration au nom de M. Fred Bild, qui a présidé l'étude du Groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, qui fait l'objet du rapport du Secrétaire général intitulé "Etude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification" (A/45/372). Ce rapport a été adopté par consensus à la dernière réunion tenue par le Groupe à New York, en juillet. M. Fred Bild, qui a présidé le Groupe pendant ses quatre sessions de travail, aurait dû être parmi nous aujourd'hui, mais comme il a été nommé Ambassadeur du Canada en Chine, il n'a pas pu quitter Beijing pour faire cet exposé.

Comme les délégations le savent, l'intérêt porté à la question du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification n'a cessé de croître au cours de ces dernières années. Un certain nombre d'initiatives ont été présentées par le Canada et par certains autres Etats. Au début de 1988, les pays de l'Initiative de paix des six nations ont proposé que le Secrétaire général élabore, dans ses grandes lignes, un projet de système de vérification multilatérale intégrée et, plus tard la même année, deux projets de résolutions ont été présentés à la Première Commission, l'un à l'initiative du Canada, de la France et des Pays-Bas, et l'autre parrainé par les pays de l'Initiative de paix des six nations. Ultérieurement, une résolution de synthèse a été adoptée par l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1988 en tant que résolution 43/81 B, qui a donné lieu à la publication de l'étude maintenant présentée à la Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général

"d'entreprendre, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude approfondie du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification, qui visera :

a) A définir et passer en revue les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification de la limitation des armements et du désarmement;

b) A déterminer s'il convient d'améliorer les activités en cours et à étudier et définir d'éventuelles activités supplémentaires, en tenant compte des aspects administratifs, techniques, opérationnels, juridiques et financiers de la question;

Mme Mason (Canada)

c) A formuler des recommandations spécifiques sur l'action future de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine."

A la première de ses quatre sessions, il devint évident que le débat sur la forme à donner à ces recommandations serait la question la plus difficile à résoudre. Avant de s'attaquer à la question de front, le Groupe a décidé d'étudier les questions générales de la vérification. Par conséquent, il a rédigé et révisé à nouveau plusieurs chapitres descriptifs portant sur tous les détails de base de la vérification.

Naturellement, on a tendance à commencer la lecture d'un tel rapport par ses conclusions. Bien qu'il s'agisse peut-être d'une démarche inévitable, j'encourage néanmoins vivement la lecture des chapitres qui précèdent les conclusions. A bien des égards, ces premiers chapitres pourraient bien s'avérer être d'une grande valeur. Longtemps après qu'une couche de poussière aura figé les questions politiques de savoir si telle ou telle recommandation doit être mise en oeuvre et de quelle manière, l'existence d'une étude descriptive concertée de ce sujet complexe fournira une base solide pour des discussions et des actions constructives dans les années à venir.

Quand il fut temps de passer en revue les recommandations, le Groupe examina soigneusement toutes les recommandations possibles qui auraient pu être faites. En premier lieu, il a été convenu qu'il existait un grand besoin de disposer d'un répertoire central d'informations sur la vérification. Trop souvent, les chercheurs et les responsables de divers pays - principalement ceux qui n'ont pas à traiter de la vérification en première main - éprouvent des difficultés à se procurer rapidement les études techniques ou méthodologiques qui sont largement disponibles dans d'autres régions du monde. Il a été convenu que l'existence d'une banque de données vérifiées rassemblant des documents publiés et des données fournies volontairement par les Etats Membres sur tous les aspects de la vérification et du respect des accords réduiraient de beaucoup les difficultés rencontrées par ceux qui, à travers le monde, s'intéressent à la vérification. A cet égard, ma délégation a été heureuse de noter, dans la déclaration faite lundi par M. Akashi, Secrétaire général adjoint, l'intention du Département des affaires de désarmement de moderniser et de renforcer sa base de données en matière de désarmement. Le Canada estime que cette initiative est particulièrement utile et

Mme Mason (Canada)

qu'elle pourrait apporter une importante contribution à la mise en oeuvre de la recommandation concernant la mise en place d'une banque de données, énoncée dans l'étude sur la vérification.

Pour donner suite à cette idée de banque de données, le Groupe a examiné les perspectives et les avantages éventuels d'un recours aux capacités de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser les échanges entre experts et diplomates. Le Groupe est convenu que ces échanges seraient dans l'intérêt des uns et des autres. Les experts pourraient aider les diplomates à définir des solutions aux problèmes rencontrés à la table de négociation, et les diplomates pourraient aider les experts à axer leurs travaux sur les domaines où des recherches intensives sont particulièrement nécessaires.

Ces deux recommandations du Groupe suggèrent que l'ONU joue un rôle actif dans la facilitation de la diffusion des connaissances et le rayonnement des connaissances spécialisées en matière de vérification. Le Groupe n'a cependant pas convenu à l'unanimité que l'ONU devait, en l'absence d'un mandat précis à cet effet, participer, pour le moment, aux activités actuelles de vérification. Mais ces activités ont été longuement débattues par le Groupe. Les membres de la Commission trouveront aux paragraphes 174 à 252 une étude approfondie des activités possibles de l'Organisation et une description de leurs incidences administratives, techniques, juridiques, opérationnelles et financières. Ces débats ont été les plus exhaustifs de leur genre jamais encore menés dans aucune instance de l'ONU, et sont pleinement reflétés dans le rapport.

Aux termes de la troisième recommandation du rapport concernant le rôle du Secrétaire général dans les activités d'enquête et autres, il est dit :

"... l'expérience acquise grâce aux activités d'enquête du Secrétaire général pourrait être utile en ce qui concerne certains accords de limitation des armements et de désarmement dépourvus de dispositions prévoyant expressément la vérification." (A/45/372, par. 271)

En préconisant que la portée des capacités du Secrétaire général dans ce domaine soit élargie ou que les moyens grâce auxquels son mandat actuel est exécuté soient étendus, le Groupe reconnaît que le Secrétariat de l'ONU joue d'ores et déjà un rôle important en contribuant à la vérification de certains types d'accords de limitation des armements et de désarmement. Bien entendu, comme le Groupe le note, le Secrétaire général ne devrait se livrer à ces activités que lorsqu'un mandat

Mme Mason (Canada)

précis lui aura été confié à cet effet, et rien ne devrait entraver sa souplesse d'action. A cette fin, le Groupe donne un exemple précis d'accord qui pourrait bénéficier de l'élargissement du mandat d'activités d'enquête du Secrétaire général, à condition que les parties adhérant au traité y consentent.

Les recommandations du Groupe ne sont peut-être pas aussi ambitieuses que certains l'auraient souhaité, mais je tiens à souligner que ce rapport a été établi par consensus, et qu'il est bien évident que, pour progresser, il faut disposer d'une base d'accord aussi large que possible entre les Etats Membres. A ce propos, il me semble important de souligner l'opinion du Groupe selon laquelle :

"... la mise en place d'une organisation de vérification de l'ONU doit être considérée comme un processus évolutif." (A/45/372, par. 276)

M^{re} Mason (Canada)

Somme toute, je suis fermement convaincue que les recommandations du Groupe représentent pour l'action des Nations Unies l'ordre du jour le plus ambitieux permettant de parvenir à un consensus à l'heure actuelle. Les recommandations fournissent un schéma clair pour une action immédiate, tant de la part du Secrétariat des Nations Unies que de la part de chacun des Etats Membres de l'Organisation. Il convient en effet de souligner que la prompte mise en oeuvre de ces recommandations exigera de la part des différents Etats Membres des mesures concrètes de soutien au Secrétariat. La collecte et l'indexation de documents pour la banque de données sur la vérification, par exemple, seraient considérablement facilitées si les Etats Membres qui possèdent déjà des banques de données ou des listes de références informatisées les mettaient à la disposition du Secrétariat. Dans son récent discours à l'Assemblée générale, mon ministre, M. Clark, a dit que la Canada avait précisément l'intention d'agir de la sorte. J'exhorte les autres Etats qui peuvent le faire à suivre cet exemple.

Le Groupe d'experts a fait son travail. Il a tracé à l'unanimité la ligne de conduite que nous devons suivre. Il a également examiné la question complexe de la vérification au sens générique et nous a fourni l'analyse la plus approfondie des différents problèmes jamais faite dans une étude multilatérale en la matière. Au nom de M. Fred Bild, je tiens à remercier chaleureusement tous les experts qui ont participé à l'étude - plusieurs d'entre eux font partie de cette commission - et qui ont tant contribué à son succès. Ma délégation espère que les Etats Membres de l'Organisation feront preuve de la volonté de traduire cette réalisation solide et pratique en une action concrète. Durant les travaux de cette commission, le Canada présentera, avec la France et les Pays-Bas, un projet de résolution demandant que les mesures nécessaires soient prises pour mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport.

M. Kostov (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter les félicitations de notre délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, sous votre direction compétente, nos espoirs d'une session fructueuse se réaliseront.

Je tiens également à féliciter les autres membres du bureau à l'occasion de leur élection à leurs postes respectifs. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation bulgare dans l'accomplissement de vos tâches lourdes de responsabilités.

M. Kostov (Bulgarie)

Nos meilleurs voeux vont aussi au Président de la Conférence du désarmement, M. Milan Komatina.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer une fois encore la reconnaissance du Gouvernement bulgare pour le travail du Département des affaires de désarmement, et en particulier pour la contribution du Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, à la cause du désarmement. La Bulgarie poursuivra sa coopération étroite avec le Département des affaires de désarmement.

Je vais essayer de ne pas céder à la tentation d'expliquer à mes collègues ici présents les raisons pour lesquelles nous pensons que le monde n'est plus aujourd'hui ce qu'il était il y a un an. Je partage entièrement les points de vue des orateurs précédents sur les conséquences favorables de la fin de la guerre froide. Il semble vraiment que, pour la toute première fois, un monde harmonieux et pacifique, composé d'une famille de nations libres et égales, s'annonce pour l'avenir. Je voudrais tout particulièrement insister sur l'importance de l'unification de l'Allemagne en tant que symbole historique de la fin de la division de l'Europe d'après-guerre. La vague de changements démocratiques profonds en Europe de l'Est et la coopération sans précédent entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sont directement liés à la revitalisation des Nations Unies qui leur permet de jouer un rôle accru dans les affaires mondiales que leurs pères fondateurs avaient envisagé.

Dans ce contexte, nous nous préoccupons gravement des récents événements dans le golfe Persique, qui vont dans le sens opposé de la tendance générale que je viens d'évoquer. L'agression non provoquée de l'Iraq contre un petit Etat voisin a été clairement et catégoriquement condamnée par la Bulgarie. Mon pays respecte de façon stricte et inébranlable ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en dépit des conséquences économiques et financières extrêmement défavorables qui en résultent pour lui. Nous estimons qu'il s'agit là de notre contribution aux efforts de la communauté internationale visant à consolider le nouvel ordre international qui fournit des garanties fiables pour la sécurité de toutes les nations, et pour celle des petits Etats en particulier.

Une analyse du débat général de cette année à l'Assemblée générale montre que moins de temps a été consacré dans les déclarations aux problèmes du désarmement proprement dit. Certains en déduisent peut-être que l'intérêt pour ces problèmes diminue, mais c'est une erreur. Le désarmement est simplement entré dans une

M. Kostov (Bulgarie)

nouvelle phase, après s'être libéré de la rhétorique pompeuse et de l'affrontement idéologique, et est devenu un élément de politique pratique. Les Etats concentrent maintenant leurs efforts sur des mesures concrètes et pratiques afin de régler les problèmes existants en abandonnant les vieux schémas de pensée figés et la phraséologie vide de sens. Il est clair aujourd'hui que tout effort efficace et fructueux de réduction des armements et de désarmement doit en tout cas s'accompagner d'une restructuration générale des forces armées et de la politique de défense en fonction des besoins raisonnables permettant d'assurer la défense.

L'évolution des doctrines des principales puissances militaires a suscité de nouveaux espoirs de progrès dans le renforcement de la sécurité et du désarmement sur le plan international. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration du Sommet de Londres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et des récents accords intervenus entre le Traité de Varsovie et l'OTAN. L'OTAN et le Traité de Varsovie peuvent et doivent devenir les garants et les instruments de la transition d'une sécurité fondée sur les blocs à une sécurité collective en Europe.

Nous appuyons les efforts de l'Union soviétique et des Etats-Unis visant à parvenir rapidement à un accord sur la réduction des armes stratégiques offensives, que nous considérons comme une mesure radicale de désarmement nucléaire et comme un élément important de stabilité stratégique. Nous pensons que cet accord encouragera l'élargissement du processus de désarmement nucléaire, chimique et classique tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. Dans ce contexte, nous appelons de nos vœux une application scrupuleuse du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI), qui suscite de grands espoirs pour l'avenir.

La Bulgarie réévalue actuellement sa définition de la sécurité mondiale, régionale et nationale compte tenu des nouvelles conditions. Notre but est de donner à cette définition un sens pratique qui corresponde à notre tâche immédiate à l'échelle nationale, à nos intérêts nationaux bien compris et aux véritables priorités de la communauté internationale.

Nous sommes convaincus que la sécurité ne peut être que réciproque, globale et indivisible et qu'on ne peut la rechercher que dans le cadre de la coopération sur la base d'un équilibre des intérêts, en tenant compte non seulement de ses aspects

M. Kostov (Bulgarie)

militaires et politiques, mais aussi de ses dimensions économiques, sociales, écologiques et humanitaires. Le recours à la force militaire pour régler un problème appartient déjà au passé, comme la guerre froide elle-même, et la recrudescence de la manière forte à laquelle nous assistons en ce moment ne sert qu'à prouver que ces méthodes sont vouées à l'échec.

M. Kostov (Bulgarie)

La sécurité aujourd'hui ne peut se fonder que sur l'existence équitale de sociétés démocratiques florissantes constituées d'individus libres et créateurs. L'on s'accorde généralement à dire dans les principaux courants politiques bulgares que la sécurité de l'Etat et de la population devrait surtout être recherchée dans le contexte des nouvelles structures européennes de sécurité collective qui sont en cours de constitution et dont un élément important devrait être l'équilibre des intérêts des Balkans.

En fait, la Bulgarie a agi selon ces vues en 1990. Les exemples les plus frappants à ce propos sont nos mesures unilatérales importantes de désarmement et la transformation de notre potentiel militaire. Au cours de cette année, nous avons diminué notre budget de défense de 12 % et procédé à des réductions sensibles des armements et des effectifs militaires. La durée du service militaire doit passer de 24 à 18 mois. Nous espérons sincèrement que cet exemple sera suivi par nos voisins sans plus de retard. Comme l'a dit le Président Zhelev dans sa déclaration à l'Assemblée générale, ce que notre pays a fait dans ce domaine jusqu'à présent n'est qu'un début. La Bulgarie est prête à travailler de façon active, ouverte, et avec l'imagination voulue, aux côtés des autres Etats Membres pour élargir le processus de désarmement et renforcer la confiance et la sécurité en Europe et dans le monde entier.

Je voudrais souligner notre conviction que l'élimination de toutes les armes de destruction massive et l'élimination définitive de toute possibilité de leur emploi n'est pas un problème qui relève seulement de l'intérêt de certains Etats individuels ou de certains groupes d'Etats. C'est en réalité une question de haute priorité pour la communauté internationale tout entière. Voilà pourquoi les résultats constructifs réalisés au niveau bilatéral, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et entre les deux principales alliances, ne peuvent pas se substituer à des efforts multilatéraux dans ce domaine, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement. Les efforts bilatéraux et multilatéraux devraient se compléter, s'enrichir réciproquement et servir de stimulant les uns pour les autres.

La Bulgarie accorde une importance particulière aux activités des instances multilatérales qui traitent du désarmement et de la sécurité. Outre la bonne volonté politique, un autre élément pourrait améliorer leur efficacité qui serait de rationaliser leurs activités. Je veux parler ici de la Conférence du désarmement et de la Première Commission. Nous appuyons les propositions concrètes

M. Kostov (Bulgarie)

concernant la Première Commission, qui consisteraient à réduire le nombre de projets de résolution et de résolutions adoptées ainsi que le temps réservé au débat général, ainsi qu'à l'examen de certaines questions tous les deux ou trois ans seulement, et nous sommes prêts à apporter notre assistance à cet égard. J'aimerais signaler que nous appuyons pleinement les intentions louables du Département des affaires de désarmement visant à mettre en place une base de données sur le désarmement qui serait facile d'accès et mise à jour régulièrement. Nous estimons que cette base de données pourrait faciliter considérablement les travaux préparatoires et le déroulement réel des négociations.

Une partie importante des travaux collectifs en vue de bâtir un monde pacifique et sûr peut se trouver dans les efforts destinés à assurer la non-prolifération horizontale et la réduction verticale des armes nucléaires, y compris entre autres, l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, la prévention fiable de la prolifération de technologie militaire des missiles, et la garantie de la sécurité des installations nucléaires à des fins pacifiques. Bien entendu, à ce propos, il est très important de réaliser une interdiction mondiale des essais des armes nucléaires.

La Bulgarie a des raisons de penser que la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été couronnée de succès malgré l'affrontement inattendu qui a empêché l'adoption d'un document final et a desservi la cause de la non-prolifération. Ce qui est important est le fait que la majorité des Etats a réaffirmé sans équivoque son respect et son appui envers les objectifs du Traité et indiqué qu'elle était consciente du rôle important que ce traité joue pour renforcer la paix et la sécurité dans le monde.

Des efforts plus sérieux sont nécessaires pour conclure, en 1991 si possible, une convention complète, universelle et pleinement vérifiable interdisant les armes chimiques. Malheureusement, les possibilités dans ce domaine semblent plus incertaines maintenant à la suite de l'absence d'une percée politique importante dans les négociations à la Conférence du désarmement. Nous sommes gravement préoccupés des menaces de recours aux armes chimiques dans la région du golfe Persique. La Bulgarie se félicite de l'accord soviéto-américain sur l'élimination partielle des stocks d'armes chimiques de ces deux pays, qui serait le début d'un véritable désarmement chimique. Nous voudrions espérer que cela permettra véritablement de terminer à temps les travaux sur la convention interdisant toutes les armes chimiques.

M. Kostov (Bulgarie)

Dans son désir d'universaliser le processus de désarmement et de le rendre plus général, la Bulgarie s'est associée à un certain nombre d'autres Etats qui souhaitent inclure les questions des problèmes navals à l'ordre du jour des instances du désarmement. La nécessité de clarifier et d'élaborer des positions communes de la communauté internationale à l'égard du rôle des forces navales pour sauvegarder et renforcer la paix et la stabilité dans les conditions actuelles vient encore d'être mise en lumière par les récents événements du golfe Persique.

Pour prouver que nous sommes conscients que ce processus doit commencer par des mesures destinées à renforcer la confiance et la sécurité en mer, la Bulgarie a accueilli en septembre dernier un séminaire sur cette question organisé par le Département des affaires de désarmement auquel ont participé des hommes politiques, des chercheurs et des experts militaires venus de 25 pays. Le séminaire a montré qu'il y avait des sphères d'intérêt commun dans ce domaine qui pouvaient être utilisées. A ce propos, je voudrais vous dire qu'à notre avis l'étude des Nations Unies sur le désarmement naval devrait être mise à jour.

La Bulgarie maintient son intérêt traditionnel concernant la question de fournir aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties fiables contre l'emploi ou la menace de recours aux armes nucléaires. A notre avis, le moment est venu d'adopter une résolution unique sur les garanties de sécurité négative et nous ferons tout notre possible pour réaliser cet objectif à cette session. Nous attendons avec intérêt la coopération d'un grand nombre d'Etats qui s'intéressent à cette question.

En tant que coauteur de la résolution sur la reconversion des ressources militaires à des fins civiles que la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale a adoptée par consensus, la Bulgarie continuera de procéder à des consultations très larges sur cette question. Nous espérons que les Etats communiqueront leurs vues, entre autres sur le problème concernant les études sur la reconversion qui a déjà été soulevé dans leurs réponses au Secrétaire général. Nous pourrions, par exemple, envisager deux projets parallèles : premièrement un groupe d'experts du gouvernement sur la question des "Possibilités de programmes de reconversion des ressources militaires à des fins civiles : incidences politiques et militaires", et deuxièmement, un projet de l'UNIDIR sur "Les aspects économiques et sociaux de la reconversion".

M. Kostov (Bulgarie)

La Bulgarie attend avec intérêt la signature prochaine à Paris d'un traité sur la réduction des forces classiques de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Traité de Varsovie ramenée à des niveaux égaux. Nous sommes convaincus qu'un tel traité, suivi de négociations couronnées de succès pour l'élimination progressive des armes nucléaires tactiques et l'élaboration, dans le cadre d'un processus s'étendant à toute l'Europe, d'une nouvelle série de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, avec l'élargissement de la portée de leur application, contribuerait à éliminer la menace d'une attaque surprise et la possibilité de monter des opérations offensives à grande échelle sur le vieux continent.

M. Kostov (Bulgarie)

En même temps, j'aimerais souligner l'intérêt vital de la Bulgarie à voir des réductions importantes dans des conditions d'égalité absolue de tous les Etats eu égard aux garanties de sécurité, et à l'élimination des déséquilibres dans les forces armées de toutes les régions, y compris l'Europe du Sud-Est. Nos efforts dans ce domaine sont conformes à notre espoir de voir les Balkans devenir une région de paix durable, de sécurité et de coopération amicale.

M. AMIGUES (France) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole en Première Commission, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection et de vous assurer que la délégation française s'emploiera tout au long de nos travaux à vous faciliter la tâche, ainsi que celle des membres du bureau et du Secrétariat.

J'apporte aujourd'hui, en complément de ce qui a été dit par le représentant de l'Italie au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, le point de vue propre à la France.

Alors que des succès ont été enregistrés dans le domaine du désarmement régional et dans certains aspects du désarmement nucléaire soviéto-américain, le désarmement multilatéral marque le pas. Or, à condition de définir les domaines d'action précis qui reviennent à la communauté internationale, les Nations Unies ont un rôle déterminant à jouer dans l'amélioration de la sécurité internationale sous l'angle du désarmement. A cet égard, les progrès récents enregistrés par l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix doivent nous amener à travailler ensemble au renforcement du rôle de l'ONU en matière de désarmement multilatéral.

Le représentant de l'Italie a évoqué l'ampleur des changements intervenus en Europe depuis la dernière session de l'Assemblée générale et je ne crois pas nécessaire d'y revenir. Le sommet des 34 Etats participants à la CSCE qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre prochain consacrera cette évolution, marquant par le même coup la fin d'une époque de division et de confrontation. Pour la première fois, ces 34 Etats feront librement entendre leur voix et débattront sur un pied d'égalité de l'avenir de l'Europe. A Paris sera conclu le premier accord sur la réduction des forces armées classiques en Europe, événement sans précédent dans l'histoire du désarmement. Il confirmera la nature nouvelle des relations entre les membres des ex-blocs. Il préfigurera aussi les futures négociations de désarmement plus ambitieuses encore et plus complètes qui intéresseront cette fois l'ensemble des pays européens et nord-américains.

M. Amiques (France)

L'heureux aboutissement de ces négociations est la suite logique de l'effort lancé ici même par la France en 1978 à l'occasion de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale avec sa proposition de Conférence du désarmement en Europe. Notre délégation déposera un projet de résolution sur le thème des mesures de confiance et de sécurité et de désarmement classique en Europe dont nous espérons qu'il ralliera le consensus, comme cela a déjà été le cas depuis deux ans.

Les négociations nucléaires stratégiques, après les progrès importants enregistrés à la fin de l'année 1989 et au début de l'année 1990, ont ralenti leur rythme. Nous espérons cependant que l'objectif, réaffirmé solennellement par les Présidents Bush et Gorbatchev à Washington le 30 mai dernier, de conclure le traité START d'ici la fin de l'année, pourra être tenu. Du point de vue de la France, il est indispensable que les deux grands, bien qu'ils mènent d'autres négociations de maîtrise des armements, maintiennent au premier plan de leurs priorités les engagements qu'ils ont pris de réduire, à terme rapproché, leurs arsenaux nucléaires manifestement surabondants.

Chacun connaît, dans cette enceinte, les conditions que la France a elle-même fixées depuis longtemps à sa participation au processus du désarmement nucléaire. Elles demeurent pleinement valables. Que personne ne doute que le jour où ces conditions seront remplies, la France saura apporter sa contribution au processus engagé.

S'agissant de nos expérimentations nucléaires dans le Pacifique Sud, la France, dont le Premier Ministre a déclaré qu'elle "pouvait comprendre" les sentiments qu'ils peuvent susciter de la part de certains Etats riverains est en droit de souhaiter que ces Etats, de leur côté, s'efforcent de comprendre les exigences de sa politique de sécurité. La France n'a pas d'autre alternative pour maintenir une défense indépendante que de conserver une capacité de dissuasion dont la crédibilité requiert qu'y soient incorporés tous les progrès techniques nécessaires. Elle doit donc poursuivre ses essais nucléaires à un rythme et dans des conditions dictés par des impératifs technologiques. C'est en fonction de ces impératifs qu'elle a décidé d'en abaisser le nombre de huit à six annuellement. La France a choisi de rendre cette décision publique et d'informer chaque année le Secrétaire général de l'ONU des essais auxquels elle aurait procédé l'année précédente. Ce choix, tout comme les visites d'experts indépendants que la France

M. Amigues (France)

a accueillies dans le passé, témoignent de l'attitude de transparence et de dialogue qu'elle entend maintenir vis-à-vis des Etats de la zone dans toute la mesure compatible avec la préservation de ses intérêts de sécurité.

Ce choix a été confirmé au plus haut niveau par le Président de la République, qui a décidé que chaque expérimentation nucléaire serait suivie d'un communiqué immédiatement diffusé à la presse. La France regrette que certains Etats de la région du Pacifique Sud n'aient pas cru bon de répondre à cette volonté d'ouverture et de dialogue et aient préféré adopté une attitude polémique. Pour notre part, nous n'entendons pas nous engager sur cette voie. Néanmoins, nous souhaitons faire savoir de la façon la plus nette que notre position d'ouverture continuera d'aller de pair avec le maintien de la crédibilité de la capacité de dissuasion nucléaire de la France.

Force est de constater que le désarmement traité aux Nations Unies est resté en chemin et que la persistance de certaines rigidités a freiné l'émergence d'une conception réaliste du désarmement multilatéral. Devons-nous simplement le regretter? Au contraire, il nous appartient de faire preuve de réalisme en même temps que d'imagination. A cet égard, nous soutenons toujours que les mirages du désarmement général et complet sont trompeurs. Nous proposons, comme nous l'avions déjà fait en 1988, d'identifier les grands domaines d'action en matière de désarmement qui doivent revenir à la communauté internationale, représentée par les Nations Unies. Nous en dénombrons cinq.

Premièrement, préparer et conforter le désarmement demande que l'on favorise la vérification, que l'on assure la transparence et qu'on évite la prolifération. S'agissant de la vérification, nous nous félicitons de ce que le Groupe d'experts réunis par le Secrétaire général, conformément à la résolution 43/81 B, ait pu conclure sa tâche en juillet dernier. L'étude, à la rédaction de laquelle un expert français a participé, fournit selon nous les bases d'une réflexion future sur le rôle qui pourrait revenir aux Nations Unies dans le domaine de la vérification.

M. Amiques (France)

Parmi les conditions nécessaires à tout progrès en matière de désarmement figure la transparence des réalités militaires, notamment celle des budgets. Je ne crois pas nécessaire de revenir à ce stade sur les différentes propositions lancées par la France, tant en 1987 à l'occasion de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qu'en 1988 lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ces propositions restent toujours valables.

Le troisième support du désarmement est la non-prolifération. Dans le domaine chimique, la prolifération est aujourd'hui devenue un problème crucial. Son développement incontrôlé est de nature à porter atteinte gravement à la sécurité internationale et à compromettre le succès de la négociation de Genève en vue de la conclusion d'une convention d'interdiction générale des armes chimiques. Il importe donc que les Nations Unies fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour rappeler l'engagement de la communauté internationale à ne pas contribuer à la dissémination des armes chimiques conformément à la Déclaration adoptée par la Conférence de Paris.

En matière de non-prolifération nucléaire, la France poursuit une politique active. Son intérêt s'est manifesté en particulier par sa participation, à titre d'observateur, à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons, en outre, relevé avec beaucoup d'intérêt les conclusions auxquelles sont parvenus en juillet dernier les experts réunis par le Secrétaire général conformément à la résolution 43/75 N pour rédiger une étude d'ensemble sur les armes nucléaires. L'étude souligne que "le régime de non-prolifération nucléaire est plus important que jamais et que son strict respect est d'une importance fondamentale continue".

Enfin, dans le domaine balistique, la communauté internationale a porté surtout son attention, au cours des années écoulées, sur la prévention des risques liés au développement de systèmes de missiles, surtout s'ils vont de pair avec la dissémination des armes nucléaires. Aujourd'hui, nous nous trouvons confrontés à des problèmes nouveaux liés à la prolifération des armes biologiques et chimiques. Pour faire face à la menace que constituent les systèmes de missiles dans ce contexte, un certain nombre de pays se sont attachés à mettre en oeuvre un régime de contrôle de la prolifération balistique, dont d'ailleurs de nouveaux Etats ont récemment décidé de respecter les disciplines. L'adhésion la plus large à ce régime, dans l'intérêt de la sécurité internationale, serait la bienvenue.

M. Amigues (France)

Une autre grande responsabilité de la communauté internationale au titre du désarmement concerne les négociations qui sont par essence universelles. J'évoquerais deux domaines à ce titre. La conclusion d'une convention d'interdiction universelle des armes chimiques demeure notre priorité dans le domaine du désarmement multilatéral. Force est de constater que, des trois grandes négociations de désarmement de l'heure, avec le désarmement classique et la négociation soviéto-américaine sur la réduction des arsenaux stratégiques, la négociation chimique est la moins avancée. Nous le regrettons. Il est vrai que l'ambition en est considérable, de même que la complexité des enjeux. Mais les efforts déployés par tous ont été à leur mesure; ils n'ont pourtant pas porté tous les fruits que nous étions en droit d'espérer après la Conférence de Paris qui avait manifesté la volonté unanime de la communauté internationale de tout mettre en oeuvre pour faire aboutir cette négociation.

Il est désormais impératif de revenir à l'essentiel. La nature des difficultés est telle, leur imbrication si poussée, qu'il y a matière à passer beaucoup de temps encore, à Genève, pour régler tous les détails de leurs solutions. La négociation y courrait le risque d'un enlisement prolongé, qui serait d'autant plus dommageable dans le contexte présent. Une impulsion politique nouvelle est donc nécessaire pour permettre de conclure. C'est pourquoi nous avons proposé de réunir la Conférence du désarmement en session ministérielle au plus tard d'ici la fin du premier semestre de 1991.

La France attache la plus grande importance à la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui doit se tenir en 1991. Elle souhaite qu'elle soit l'occasion d'un renforcement de l'autorité de cet instrument juridique.

Dans le domaine des négociations, il est une troisième idée pour notre organisation : l'harmonisation des efforts régionaux. Nous estimons, au nom du réalisme, qu'il faut souligner l'importance majeure de la limitation régionale des armements classiques, l'apport des mesures de confiance, et manifester là aussi que le désarmement ne doit pas seulement être l'affaire de quelques-uns mais l'affaire de tous. Le continent européen qui connaissait une des accumulations les plus importantes d'armements classiques va prochainement donner l'exemple en matière de désarmement et d'amélioration de la confiance. Cet effort doit être poursuivi en

M. Amigues (France)

Europe même. Mais il est clair pour nous qu'il existe d'autres régions dans le monde où le niveau des armements est très élevé et où il serait particulièrement urgent que s'engagent des négociations. C'est là toute la signification que nous donnons au document adopté par consensus lors de la dernière session de la Commission du désarmement sur le thème du désarmement classique à l'échelon régional. C'est également ce que soulignait, à la tribune de l'Assemblée générale, le Président de la République française, le 24 septembre dernier, lorsqu'il déclarait :

"De même que c'est encore bâtir le futur que de poursuivre le désarmement, dont l'Europe a été le premier et réel champ d'application. Mais chacun d'entre vous sait bien que le désarmement est une nécessité dans quelque région du monde que ce soit." (A/45/PV.4, p. 48/50)

La recherche en matière de désarmement est également un domaine où les Nations Unies ont un rôle majeur à jouer. Nous avons été dans le passé à l'origine d'importantes initiatives et en particulier de celle ayant présidé à la création en 1980 de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Cet institut qui célébrera bientôt son dixième anniversaire a démontré toute sa capacité à remplir la mission qui lui avait été confiée à l'origine. Il importe donc que les moyens financiers nécessaires à son bon fonctionnement lui soient donnés. C'est dans cet esprit que la France va déposer, cette année, un projet de résolution relatif au dixième anniversaire de l'UNIDIR, projet dont elle estime qu'il devrait facilement rallier le consensus.

Le dernier domaine où peut s'affirmer le rôle de la communauté internationale est la solidarité des Etats au regard du désarmement, par la prolongation de l'effort entrepris dans le domaine de la relation entre le désarmement et le développement. La France, qui s'est félicitée de la tenue en 1987 de la réunion d'une conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, garde toujours présent à l'esprit le Document final adopté par consensus par celle-ci. Elle espère que les progrès actuels enregistrés en matière de désarmement permettront de donner le moment venu une justification à cette démarche en levant les craintes de certains qui avaient hésité à s'associer à cette initiative. La France ne verrait que des avantages à ce que soit relancée cette idée afin de donner le moment venu un contenu concret à la relation entre le désarmement et le développement qui, avec les progrès espérés des négociations, apparaîtra de plus en plus comme un réflexe attendu de solidarité.

M. Amigues (France)

Telle est la position que chacun connaît de ma délégation. Nous nous trouvons à la croisée des chemins : ou bien nous ne faisons rien et nous nous contentons de déplorer par des grandes déclarations l'absence de progrès du désarmement multilatéral ou bien nous travaillons, de façon réaliste, à l'efficacité de la Première Commission et nous aurons une chance de donner à l'Organisation des Nations Unies sa pleine utilité.

M. KARHILO (Finlande) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous voir présider cette importante commission. Ma délégation connaît fort bien les nombreuses charges de haute responsabilité que vous avez assumées à l'Organisation des Nations Unies. Les travaux de la Commission bénéficieront sûrement de votre habileté et de votre expérience.

"L'avenir n'est plus ce qu'il était." Cette observation, attribuée à un sportif-philosophe américain bien connu, nous vient spontanément à l'esprit lorsque nous examinons la situation internationale. Les axiomes et les vérités premières de la guerre froide ne peuvent plus être projetés dans l'avenir avec certitude. Après tant d'années d'une rigidité et d'une prévisibilité engourdissantes, l'incertitude des choses à venir est troublante. Cependant, nous ne souhaiterions pas qu'il en soit autrement.

En Europe, un processus grâce auquel les divisions artificielles sont effacées tandis que les adversaires d'hier deviennent les partenaires de la sécurité de demain a commencé. Pour la Finlande, pays neutre d'Europe, ces événements sont une source de profonde satisfaction. Nous saluons l'Allemagne unie parmi nous, en Europe et dans cette commission.

Si l'Europe fait des progrès, tout ne va pas bien pour autant dans le monde. L'occupation du Koweït par l'Iraq vient nous rappeler la fragilité persistante de la paix et de la sécurité internationales.

La crise dans le golfe Persique nous rappelle la nécessité de renforcer les barrières contre la dissémination et l'utilisation d'armes de destruction massive. Elle souligne également l'urgence d'une interdiction totale des armes chimiques.

Le rapprochement historique entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, récemment confirmé au Sommet d'Helsinki, est la base essentielle de tout effort visant à maintenir la paix et la sécurité internationales en général et par l'Organisation des Nations Unies en particulier.

Des relations radicalement améliorées entre les deux grandes puissances nucléaires ont créé le climat pour de nouvelles réductions des armes nucléaires. La Finlande se félicite des progrès déjà réalisés dans les négociations sur les armes stratégiques nucléaires et attend avec espoir la conclusion dans un proche avenir d'un traité contenant des réductions substantielles de ces armes et la continuation du processus des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START).

M. Karhilo (Finlande)

Nous attachons un intérêt particulier à l'entente réalisée au Sommet de Washington en juin dernier sur le plafond qui sera imposé à l'avenir au nombre de missiles de croisière nucléaires à longue portée lancés de la mer. Des déclarations unilatérales politiquement contraignantes concernant les déploiements planifiés de ces armes sont également un pas dans la bonne direction. Ces mesures contribueront à la stabilité dans notre voisinage immédiat, le Nord de l'Europe et la région arctique.

Depuis que la perspective du déploiement à grande échelle des missiles nucléaires à longue portée lancés de la mer s'est matérialisée il y a quelques années, la Finlande a demandé une interdiction de tels missiles. Le fait qu'il n'y ait pas d'accord quant aux modalités de vérification d'une réduction quelconque de ces missiles nous amène à penser qu'ils devraient être éliminés complètement. Lors de la prochaine phase de leurs entretiens, les deux superpuissances devraient, à notre avis, s'efforcer d'interdire toutes les armes nucléaires sous-stratégiques déployées en mer.

Le changement fondamental des relations Est-Ouest - si fondamental que le concept entier de division Est-Ouest devient rapidement anachronique - n'a pas fait disparaître la nécessité de réduire encore les arsenaux d'armes nucléaires. Les Etats dotés d'armes nucléaires l'ont reconnu eux-mêmes. Mais ce changement a radicalement diminué la probabilité d'une guerre nucléaire mondiale. Cependant, d'autres préoccupations, longtemps occultées par notre commune fixation sur les armes nucléaires dans le contexte Est-Ouest, sont apparues. Elles exigent une attention accrue. Elles exigent une attention mondiale.

La possibilité d'une guerre nucléaire dans un contexte régional devrait être exclue par l'adhésion universelle au Traité de non-prolifération.

L'utilisation d'armes chimiques dans un conflit régional n'est pas simplement une possibilité, c'est un fait récent.

Des armes classiques sont utilisées à cette minute même. Elles constituent la part écrasante des dépenses militaires mondiales. Le danger est là et il est évident. Le Koweït est la dernière victime.

Pour ce qui est du désarmement multilatéral il reste beaucoup à faire. Il ne manque pas de questions à l'ordre du jour, présent et à venir. Malheureusement, ce sont les résultats qui manquent.

M. Karhilo (Finlande)

Pour que des négociations mondiales sur le désarmement donnent des résultats, il faut une évaluation réaliste des préoccupations de sécurité et des intérêts de tous les Etats, selon la définition des Etats eux-mêmes. Afin d'obtenir des résultats, les efforts de désarmement doivent être orientés vers des objectifs définis avec réalisme et poursuivis avec souplesse. Par exemple, une approche progressive ne doit pas être rejetée par principe. Le mieux ne doit pas devenir l'ennemi du bien.

Aucun nouvel accord de désarmement multilatéral n'a vu le jour en plus de 10 ans. Mais la dernière décennie est jonchée de désaccords de désarmement multilatéral. L'exemple des deuxième et troisième sessions extraordinaires consacrées au désarmement nous vient tout de suite à l'esprit, sans parler des désaccords durables qui demeurent à la Conférence du désarmement. Ce manque de progrès a été imputable en partie à la situation internationale en général, surtout au début des années 80. Les difficultés dans les relations Est-Ouest étaient reflétées dans les efforts de désarmement multilatéral. L'Est et l'Ouest ont été vivement critiqués pour avoir gêné ces efforts par leurs propres querelles. Avec la fin de la guerre froide, les entretiens de désarmement multilatéral devraient donc faire des progrès rapides. Un consensus devrait être plus facile à réaliser. Ce n'est cependant pas le cas. Il y a des signes inquiétants qui montrent que le désarmement multilatéral est menacé par l'apparition d'une nouvelle division, cette fois-ci selon l'axe Nord-Sud. Pour la Finlande, le désarmement multilatéral n'est pas une question Nord-Sud. C'est une question mondiale. Tous les Etats et toutes les régions doivent intervenir, en respectant leurs intérêts en ce qui concerne la sécurité. Le renforcement de la sécurité internationale par le désarmement est une entreprise dans laquelle tous les Etats sont demandeurs.

Les forces armées classiques, si elles sont déployées en nombre excessif et d'une manière menaçante, créent l'instabilité et l'insécurité. Cela a été reconnu en Europe, où un accord sur la réduction des forces classiques et une nouvelle série de mesures visant à établir la confiance et la sécurité sont sur le point d'être achevés. La nouvelle structure de sécurité que nous voyons apparaître en Europe ne peut être conciliée avec les niveaux élevés de capacité militaire.

L'expérience acquise dans les négociations sur les armes classiques en Europe, sans pouvoir se transférer telle quelle, pourrait servir d'inspiration à d'autres régions.

M. Karhilo (Finlande)

Les Nations Unies ont ouvert la voie en traitant la question des armes classiques. La Commission du désarmement devrait maintenant se concentrer sur les mérites de l'approche régionale du désarmement classique.

La question connexe des transferts internationaux d'armes fait actuellement l'objet d'une étude menée par un groupe d'experts gouvernementaux, dont un expert finlandais. Cette étude sera examinée par l'Assemblée générale l'an prochain. A notre avis, par la suite, il devrait être possible à la Commission du désarmement d'examiner cette question importante en tant que point inscrit à son ordre du jour en 1992.

La Finlande se félicite de l'étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Cette étude contient un grand nombre de recommandations substantielles. Nous sommes particulièrement heureux que l'idée d'une banque de données de vérification, avancée par la Finlande en 1986, ait été retenue et fasse partie du nombre de ces recommandations.

Nous nous félicitons également de l'étude d'ensemble des armes nucléaires. Nous espérons que ses conclusions, adoptées par consensus, faciliteront à l'avenir le déploiement d'efforts en vue du désarmement nucléaire.

La conclusion rapide d'une convention d'interdiction des armes chimiques doit se voir accorder immédiatement la priorité. Les armes chimiques sont des armes de destruction massive. Elles ont été utilisées récemment dans ce but. Elles pourraient l'être encore. Les négociations de Genève ont fait de grands progrès, mais nous sommes déçus que la dernière session de négociations n'ait pas permis de parvenir à une conclusion. Il convient de mobiliser la volonté politique nécessaire pour conclure la convention. La Finlande continuera d'apporter sa contribution pour qu'une fois conclue, la convention soit dûment vérifiable. Le Projet finlandais sur la vérification du désarmement chimique continuera d'offrir aux experts originaires de pays membres non alignés de la Conférence du désarmement une formation aux techniques de vérification. A notre avis, une répartition géographique plus équitable des compétences en matière de vérification élargirait l'adhésion universelle à la convention. Dès son élaboration en 1973, le Projet finlandais sur la vérification du désarmement chimique a été marqué par la franchise. Aucun des aspects du Projet n'est confidentiel ni ne fait l'objet d'autre limite. Les visiteurs sont les bienvenus. Pas plus tard que le mois

M. Karhilo (Finlande)

dernier, nous avons eu le plaisir de présenter ce projet à M. Yasushi Akashi, notre éminent secrétaire général adjoint, de même qu'aux participants au programme de bourses des Nations Unies en matière de désarmement de 1990.

La non-prolifération des armes nucléaires constitue un objectif de sécurité que partage la vaste majorité des Etats. La nécessité de renforcer le Traité sur la non-prolifération est véritablement un sujet sur lequel tous les Etats parties à la quatrième Conférence d'examen sont tombés d'accord. Malheureusement, un désaccord au sujet du traitement d'une question, et d'une seule, a fait obstacle au consensus sur une déclaration finale. Les termes sur lesquels la Conférence d'examen est parvenue à un consensus reflètent de nombreuses réalisations importantes. A notre avis, ces réalisations devraient être reconnues dans d'autres instances internationales. Les Etats parties pourraient également les utiliser comme directives de leurs politiques nationales. Pour la Finlande, le Traité sur la non-prolifération se suffit à lui-même. L'évaluation de son fonctionnement ou sa prorogation ne devraient pas être liées au règlement satisfaisant d'une question quelconque, si importante soit-elle.

Nous estimons que l'interdiction globale des essais est une question importante. Mais pourquoi opposer l'accord clef sur le désarmement à un important objectif de désarmement? Nous voulons l'un et l'autre. L'un est déjà en notre possession, et nous devons chercher à obtenir l'autre, sans pour autant mettre en danger le Traité existant. De toute manière, une interdiction des essais est-elle réellement imaginable dans un monde qui ne connaîtrait pas de restrictions juridiquement contraignantes en matière de prolifération? La Finlande appuie la conclusion d'un traité général, universel et vérifiable d'interdiction des essais nucléaires. Nous nous félicitons de la décision prise récemment de créer un comité spécial dans le cadre de la Commission du désarmement qui serait chargé d'entamer les travaux sur cette question. C'est l'instance appropriée pour ce faire.

La Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais permet d'examiner les questions touchant l'interdiction des essais nucléaires. Il faut espérer que ces discussions permettront de réduire les divergences de vues qui existent à ce sujet. En tant qu'Etat partie au Traité d'interdiction partielle des essais, la Finlande participera dans un esprit constructif à la Conférence d'amendement.

M. Karhilo (Finlande)

Nous appuyons l'interdiction des essais pour des raisons liées à la fois à la sécurité et à l'environnement. Une interdiction globale éliminerait les dangers émanant des essais souterrains. Des preuves existent que les essais souterrains sont nuisibles à l'environnement. A moins d'être convenablement endiguées, les émissions radioactives et les fuites peuvent se propager bien au-delà des lieux des essais. Cela représente une menace particulière pour l'environnement naturel vulnérable de l'Arctique. Voilà pourquoi les pays nordiques ont récemment manifesté leur vive inquiétude devant l'intention de l'Union soviétique de déplacer tous ses essais nucléaires vers les îles arctiques de Novaya Zemlya.

Enfin, je voudrais évoquer une question qui, sans être une question de fond, n'en revêt pas moins une grande importance pour les travaux de notre commission. Je veux parler, bien sûr, de ce que l'on appelle la rationalisation de nos travaux. Si notre commission souhaite adresser un message à la communauté internationale sur l'importance cruciale du désarmement dans le monde d'aujourd'hui, ce message doit être plus nettement axé vers les réalités actuelles et doit mieux correspondre à ces réalités. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de tenir des consultations à composition non limitée à cette fin.

Ma délégation appuierait fermement le principe de la fusion des résolutions portant sur la même question, telles celles qui touchent les garanties négatives de sécurité. Nous voudrions également que certaines questions ne soient examinées que tous les deux ans, voire tous les trois ans. En raison de leurs perspectives à long terme, les résolutions relatives aux zones exemptes d'armes nucléaires pourraient se prêter à cet examen périodique.

En dernière analyse, tout dépend de la retenue que l'on s'impose dans la présentation de nouveaux projets de résolution et de l'empressement à abandonner "ses propres" résolutions si notre message doit en acquérir plus de force. Il faut tout simplement que disparaisse la mentalité du possédant. Une fois adoptée, chacune de nos résolutions est notre bien commun.

La séance est levée à 16 h 40.